

# Reste à charge zéro : les complémentaires santé vont passer à la caisse pour plus d'1 milliard d'euros selon Carte Blanche Partenaires

PUBLIÉ LE : 13|09|2018 par Jean-Charles

## PARTAGER :

Accessible à tous pour les soins optiques, dentaires et auditifs, le **reste à charge zéro** sera déployé progressivement entre 2020 et 2021. Le dispositif, appelé aussi « 100 % santé », est construit sur la base de paniers de soins qui seront pris en charge à 100 % par **la Sécurité sociale et les complémentaires santé**.

Dans les domaines de l'**optique** et des **audioprothèses**, le 100 % santé se focalisera sur les équipements. Les professionnels devront soumettre un double devis, l'un avec RAC 0 et l'autre sans RAC 0 (paniers de soins libres). ».

Pour le dentaire, le RAC 0 entraînera un plafonnement des tarifs de certaines prothèses avec en contrepartie, une **revalorisation des soins conservateurs** (traitement d'une carie, détartrage...), et le déploiement d'actions de prévention.

Dans toutes les situations les **complémentaires santé** seront mis à contribution et les **contrats responsables** devront s'adapter avec la définition de nouveaux planchers et de nouveaux plafonds de prise en charge.

Face à ce nouvel environnement, le réseau de soins Carte Blanche Partenaires, a étudié l'impact budgétaire de la réforme sur les **contrats santé**. Les résultats sont les suivants :

**Dépenses supplémentaires en dentaire : entre 500 et 600 millions d'euros en 2023.**

Sur ce montant, 266 millions de hausse des dépenses seront concentrés sur deux postes : le premier lié à la **revalorisation tarifaire des soins** (110 millions) et le second sur l'augmentation des **remboursements de la complémentaire** sur les couronnes céramo-métalliques.

## **Dépenses supplémentaires en audiologie : 647 millions environ en 2021**

Pour rappel, l'objectif des pouvoirs publics est d'appareiller 1 personne malentendante sur 2, soit 450 000 individus de plus. A cela viendra s'ajouter l'effet d'aubaine du renouvellement anticipé des équipements.

## **Dépenses supplémentaires en optique : 70 millions d'euros en 2020**

Le **reste à charge zéro** ne devrait concerner que 10 % des équipements selon Carte Blanche Partenaires. Le reste, hors panier de soins, subira un **désengagement de la Sécurité sociale** et donc une hausse du remboursement des complémentaires santé sur ce poste.

Reste à savoir si ces dépenses seront ou non répercutées sur les tarifs.

### **1 000 EMPLOIS MENACÉS PAR LE RESTE A CHARGE ZERO**

Concernant l'optique, Carte Blanche Partenaires attire l'attention sur les dangers que représente la réforme pour la filière optique.

Entre la limite de prix de vente des montures fixé à 30 euros pour le panier de soins 100 % santé et l'abaissement du plafond de remboursement des montures de 150 à 100 euros par les contrats responsables, le réseau de soins anticipe une **baisse des ventes des équipements Origine France Garantie au profit des filières asiatiques.**

La plateforme a été reçu par le gouvernement pour lui faire part de ses inquiétudes. **1 000 emplois de la filière lunetière française seraient menacés**, dont 500 dans l'Ain et le Jura.